

## Un autre changement de cap et on continue la dérive...

Stéphane Soumis



Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement nous a montré qu'il est passé maître dans l'art de faire des changements de caps rapides en matière d'éducation. Les nombreux revirements de ce gouvernement sur la question des structures, de la gouvernance et de la démocratie nous indiquent clairement que les actions de ce dernier sont orientées beaucoup plus par une vision idéologique que par une vision cohérente, mobilisatrice et à long terme de l'éducation.

Tout d'abord, nous avons eu droit à l'idée d'abolir les commissions scolaires. Nous sommes ensuite passés à un scénario de fusion qui semblait vouloir se confirmer avec le ministre Bolduc. Par la suite, l'idée de fusion a été mise au rancart avec l'arrivée du ministre Blais. L'idée d'abolir les élections scolaires semblait alors devenue un incontournable. Après des mois de tergiversations, le gouvernement a déposé, le 4 décembre dernier, le projet de loi 86 visant la gouvernance des commissions scolaires dans lequel il prévoyait notamment la fin des conseils des commissaires.

Le ministre Proulx change de cap à son tour. Sous la pression populaire et à la lumière des propos entendus en commission parlementaire, il a rapidement annoncé son intention de faire une pause dans le processus pour réfléchir. Suite à une très courte réflexion du parti libéral qui sortait de leur dernier congrès, M. Couillard s'empressait de dire qu'il avait trouvé LA solution en matière d'éducation; Il faut être à l'école de 4 à 18 ans. Il s'est même autoproclamé le Premier Ministre de l'éducation!

M. Couillard, si vous voulez des vraies solutions, consultez ceux qui travaillent dans les écoles auprès des jeunes et ce, jour après jour. Il faut faire de l'éducation une priorité nationale et mettre fin à la concurrence entre les établissements pour privilégier la coopération. Vous devez assurer de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour tous. En terminant, il faut reconnaître et valoriser le travail du personnel de l'éducation!

## L'assemblée générale du 16 mai en bref

### *État des travaux S3 et intersectoriel (nouvelle convention)*

Les textes devraient être prêts pour la signature avant la fin de l'année scolaire. Si des montants sont perçus pendant la mise à pied saisonnière, ils ne doivent pas être déclarés à l'assurance-emploi.

### *Projet de loi 86*

Abandon du projet de loi par le gouvernement.

### *Séance d'affectation SDÉ*

Voir le tableau détaillé au verso.

### *Plan d'effectif du secteur administratif*

Il n'y a pas eu de mouvement de personnel cette année. Surveillez les affichages actuels.

### *Avis de motion (changement aux Statuts)*

Les techniciens et techniciennes en service de garde seront maintenant inclus dans la tâche de la vice-présidence I aux relations du travail.

### *Absence à l'exécutif du SSÉPI-CSQ*

Veuillez noter qu'il y a présentement une absence temporaire au poste de la vice-présidence II aux relations de travail. L'exécutif verra à se partager les différents dossiers. Nous vous tiendrons informés de l'évolution des choses, mais soyez assurés que nous prendrons tout les moyens afin que le service aux membres soit maintenu.

## **Nouveauté ! Séances d'affectation et l'accès à la documentation en ligne**

Geneviève Chicoine

Cette année, la CSPI va mettre en ligne la documentation en lien avec les séances d'affectation. Voici la procédure pour y accéder :

- Se connecter au portail
- Cliquez sur l'intranet
- Aller sous l'onglet des ressources humaines
- Aller sur le dossier des séances d'affectation



La CSPI mettra l'information au fur et à mesure que celle-ci sera disponible.

Syndicat du soutien  
en éducation de la  
Pointe-de-l'Île  
SSÉPI-CSQ

### **Nous joindre**

C.P. 75

Succursale P-A-T

Pointe-aux-Trembles,

QC

H1B 5k1

T : 514.642.5899

F : 514.642.6035

@ : [d88.ssepi@csq.qc.net](mailto:d88.ssepi@csq.qc.net)

### **Nous visiter**

750, 16<sup>e</sup> avenue local 8

Pointe-aux-Trembles,

QC

H1B 3M7

[www.ssepi.csq.qc.net](http://www.ssepi.csq.qc.net)

### **Programme d'aide**

aux employées

employés (PAE)

Shepell-FGI :

1. 800.361.2433

[Travailsantevie.com](http://Travailsantevie.com)

### **La personne**

T : 1 800.476.8737

SSQ

T : 1.800.463.5525

## \*\*\* SÉCURITÉ D'EMPLOI SERVICES DIRECTS À L'ÉLÈVE (SDÉ) \*\*\*

### SÉANCE D'INFORMATION

**POUR TOUS LES RÉGULIERS À LA ROTONDE DU CENTRE ADMINISTRATIF (550, 53<sup>E</sup> AVENUE, Pointe-aux-Trembles)**

**16 juin 2016** Séance d'informations (entre 16h et 20h)

Vous pouvez venir chercher vos documents pour la séance du 27 juin. Si vous avez des questions vous pourrez les poser au service des ressources humaines ou à votre représentante syndicale. **Il n'y aura pas de présentation ou discours, seulement des gens à votre disposition.**

### SÉANCE D'AFFECTATION À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON

**Les salariés réguliers (S1\* S2\* S1 S2 SH SF)**

**27 juin 2016** S'adresse à : Tous les salariés réguliers (tech. en service de garde, T.E.S, T.T.S, SDG, PEH). Tous les salariés permanents susceptibles d'être supplantés ou désirant obtenir un poste vacant.

**8 h 15-8 h 45:** Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 1 à 350**)

**8 h 45 à 11 h 45:** Déroulement de la séance pour les rangs no 1 à 350

**11 h 45-12 h 45:** Lunch

**12 h 45h à 13 h 30:** Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 351 et plus**)

**13 h 30 à 18 h 00:** Déroulement de la séance pour les rangs no 351 et plus

**\*\*\*La liste d'ancienneté sera transmise lors de la séance d'informations du 16 juin 2016\*\*\***

\*\*\*\*\*

### 17 août 2016 à l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry

**Tous les salariées, salariés réguliers, chapitre 10 et temporaires peuvent se présenter**

**8 h 45:** Technicienne ou technicien en travail social et technicienne ou technicien en éducation spécialisée

**9 h 45:** Technicienne ou technicien en service de garde, éducatrice ou éducateur en service de garde principale, éducatrice ou éducateur en service de garde

**11 h 30:** Préposé (e) aux élèves handicapés

**12 h 30-14h:** Lunch

**14h à 17h:** **Les salariées salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (clause 7-1.27)**

\*\*\*\*\*

### MOBILITÉ INTERNE 7-8.00 DES ARRANGEMENTS LOCAUX

Deux salariées salariés dans un même corps d'emploi peuvent convenir de s'échanger leur poste dans la mesure où les deux directions concernées acceptent ces mutations et que ces postes comportent le même nombre d'heures de travail/semaine. La demande doit être faite **au plus tard le 18 août 2016, 16h.**

Pour plus d'informations, téléphonez à votre Geneviève Chicoine au **514 642-5899**

### **Mise à pied saisonnière et assurance-emploi**

Comme par les années antérieures, vous pouvez faire votre demande de prestation d'assurance emploi par internet. Quand faire votre demande? À votre dernière journée payée. **CODE DE RÉFÉRENCE : Il n'y a PAS de code de référence.**

Adresse du site : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca).

Le site est accessible en tout temps.

Téléphone : 1-800-808-6352

Votre relevé d'emploi de la commission scolaire sera acheminé automatiquement au Centre des Ressources Humaines et Développement des compétences du Canada (Assurance-emploi). La CSPÍ n'est plus dans l'obligation de vous fournir votre cessation d'emploi. Celle-ci sera disponible sur le site web de Service Canada (pour consultation et impression) à l'adresse ci-haut mentionnée ou en vous rendant dans un bureau de Service Canada près de chez vous.

### **Saviez-vous que ?**

La permanence sert SEULEMENT à vous garantir une protection salariale sur le nombre d'heure que vous possédiez avant votre abolition ou votre supplantation. Si par choix VOLONTAIRE vous prenez un poste de 26 h 15 et moins, vous perdez votre permanence.

Il est faux de croire qu'elle vous protège contre tout. Vous pouvez quand même avoir des mesures disciplinaires qui pourraient vous mener vers un congédiement.